

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EQUITY

AXA ACT Social Progress

Catégorie d'actions : AXA ACT Social Progress Capitalisation EUR (ISIN : FR0007062567)

Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions internationales ». L'OPCVM AXA ACT Social Progress est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds - ACT Social Progress (l'OPCVM maître). A ce titre, AXA ACT Social Progress est investi en totalité et en permanence dans l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires.

Rappel de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement de l'OPCVM maître :

Objectif de gestion

L'OPCVM recherche une croissance à long terme du capital mesurée en USD à partir d'un portefeuille d'actions cotées et de titres assimilables en sélectionnant des entreprises qui créent de la valeur financière et sociale en promouvant le progrès social.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que la performance de AXA ACT Social Progress sera inférieure à la performance d'AXA World Funds - ACT Social Progress, en raison des frais propres à l'OPCVM AXA ACT Social Progress.

Politique d'investissement

L'OPCVM est géré de manière active afin de saisir les opportunités du marché actions, en investissant au moins 20% de l'actif net dans des actions de sociétés appartenant à l'univers de référence de l'indice MSCI AC World Total Return Net (l'« Indice de Référence »). Le Gestionnaire financier bénéficie d'un large pouvoir discrétionnaire sur le portefeuille de l'OPCVM et peut sous-ponderer ou surpondérer des pays, secteurs ou entreprises par rapport à la composition de l'Indice de Référence et/ou exposer l'OPCVM à des entreprises, pays ou secteurs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de Référence. L'écart avec l'Indice de Référence peut être important.

L'OPCVM vise à générer à la fois un rendement financier et un impact positif et mesurable sur la société, et plus particulièrement sur les questions sociales. L'OPCVM investit principalement dans des actions cotées du monde entier qui répondent aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies dans leur dimension sociale.

L'OPCVM vise à soutenir à long terme les ODD des Nations Unies en se focalisant sur les thèmes sociaux. L'OPCVM s'engage à investir à tout moment au moins 70 % de son actif dans des sociétés qui ont été évaluées en interne par le biais de l'approche d'AXA IM en matière d'investissement d'impact <https://www.axa-im.com/who-we-are/impact-investing> qui repose sur 5 piliers clés : intentionnalité, matérialité, additionnalité, considération négative et mesurabilité.

En premier lieu, l'OPCVM est tenu d'appliquer à tout moment la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de Standards ESG d'AXA IM, sauf pour les produits dérivés et les OPC sous-jacents <https://www.axa-im.com/our-policies> et une approche sélective

« Best-in-universe » (type de sélection ESG consistant à donner la priorité aux entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, sachant que les secteurs jugés globalement les plus vertueux seront plus fortement représentés) qui consiste à sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement en fonction de leur contribution aux ODD à vocation sociale. Deuxièmement, le gestionnaire financier utilise à la fois des analyses macroéconomique et sectorielle et une analyse spécifique aux entreprises qui repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité des dirigeants, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des entreprises et met l'accent sur les avantages à moyen et long terme des entreprises qui démontrent un engagement ferme à promouvoir le progrès social. A titre d'exemple, les critères ESG peuvent être le logement et les infrastructures essentielles, l'inclusion financière et technologique, les solutions de santé, le bien-être et la sécurité, ou encore l'éducation et l'entrepreneuriat. Le processus repose également sur des filtres d'investissement responsable et une analyse des critères correspondants ainsi que sur une évaluation, un suivi et une mesure d'impact pour vérifier et démontrer que les résultats recherchés peuvent être atteints.

Les données ESG utilisées se basent sur des méthodologies fondées en partie sur des données de tiers et, dans certains cas, sont développées en interne, sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies utilisant des critères ESG et des rapports ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données qui semblent similaires, mais qui doivent être distinguées, car leur méthode de calcul peut être différente. Les investissements peuvent inclure des titres de sociétés de tout secteur et de toute capitalisation boursière. L'OPCVM peut également investir jusqu'à 30 % de son actif dans des instruments du marché monétaire. Des produits dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

L'OPCVM nourricier peut supporter un risque de change et de devise de l'US Dollar par rapport à l'Euro (USD/EUR) au niveau du portefeuille. Ce risque étant non couvert ou couvert partiellement.

L'OPCVM est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'indice MSCI AC (All Country) World, dividendes nets réinvestis, établi par MSCI Inc., est représentatif de la performance des marchés actions de pays développés et émergents. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site: www.msci.com.

La gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM maître : USD Devise de référence de l'OPCVM nourricier : Euro

Durée de placement recommandé

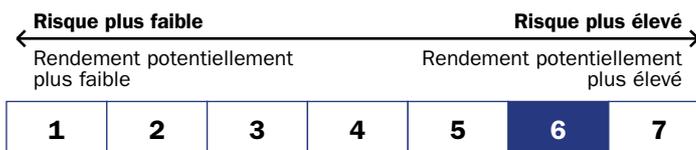
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne. Elle est établie lors des jours de bourse hors jours fériés légaux en France, aux Etats-Unis ou au Luxembourg. Le calendrier de référence est celui d'Euronext (Paris) et tient aussi compte des calendriers de l'OPCVM maître. Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus de celui-ci.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importants.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions internationales.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

L'OPCVM AXA ACT Social Progress est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – ACT Social Progress (l'OPCVM maître). A ce titre, il supporte les mêmes risques additionnels que son maître, à savoir :

Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de faible niveau de liquidité dans certaines conditions de marché pouvant conduire l'OPCVM à faire face à des difficultés de valorisation, d'achat ou de vente de tout ou partie de ses actifs et ayant un impact potentiel sur sa valeur liquidative.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par l'OPCVM ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la valeur liquidative.

Impact des techniques telles que les produits dérivés: certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents.

Risque géopolitique : les investissements dans des titres émis ou cotés dans différents pays peuvent impliquer l'application de normes et de

réglementations différentes. Ces investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou restrictions applicables à ces investissements, de la réglementation sur le contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroître l'effet des mouvements du marché sur l'OPCVM et engendrer un risque de pertes importantes.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le pourcentage des frais courants est une estimation. Ils excluent :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://funds.axa-im.com/>.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	0.50%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (pour les souscriptions: avant que celui-ci ne soit investi / pour les rachats: avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.98%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Performances passées

■ AXA ACT Social Progress Capitalisation EUR (ISIN : FRO007062567)
■ Indicateur de référence



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 24/08/2001.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Les données de performance jusqu'au 17 décembre 2013 concernent l'OPCVM Talents avant sa transformation en OPCVM nourricier intervenue le 18 décembre 2013 (date d'effet).

Les performances de l'année 2013, publiées en 2014, tiennent compte :
- des performances de l'OPCVM avant sa mutation ;
- et des performances de l'OPCVM en tant que nourricier et, ce, à compter du 18 décembre 2013.

A compter du 01/01/2015, l'indicateur de référence utilisé est le : MSCI AC (All Country) World.

A compter du 17/06/2022, l'OPCVM nourricier TALENTS a changé d'OPCVM maître pour devenir AXA ACT Social Progress, OPCVM nourricier de l'OPCVM maître AXA World Funds – ACT Social Progress.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP PARIBAS SA, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

L'OPCVM nourricier est établi en France ; l'OPCVM maître est établi au Luxembourg.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM nourricier :

Plus d'informations concernant l'OPCVM nourricier, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement en français auprès de la société de gestion, ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>. Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM maître :

Plus d'informations concernant l'OPCVM maître, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont librement disponibles en français auprès de AXA Funds Management S.A. (49, Avenue

J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site <https://funds.axa-im.com/>.

Fiscalité :

L'OPCVM nourricier est soumis au régime fiscal de la France. L'OPCVM maître est soumis au régime fiscal du Luxembourg. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM nourricier peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.